

Volkswagen Protection PlusTM

Protection
de prêt



Assurance vie, Décès accidentel, Invalidité totale, Invalidité accidentelle et Perte d'emploi involontaire

Faits que vous devriez savoir

- 01 En moyenne, un Canadien sur trois sera victime d'une invalidité pendant 90 jours ou plus, et ce, au moins une fois avant d'atteindre l'âge de 65 ans¹
- 02 Près de la moitié (48 %) des employés canadiens qui ne travaillent pas en raison d'une invalidité ont déclaré ne pas y être prêts financièrement¹
- 03 La durée moyenne d'une invalidité de plus de 90 jours est de 2 à 3 ans²

Un assureur en qui vous avez confiance

La Protection de prêt de Volkswagen Protection Plus est entièrement soutenue par la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada. Depuis plus de 60 ans, la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada est fidèle à son engagement d'offrir une sécurité financière aux Canadiens. Elle assure plus d'un million de personnes et de familles, et ce, d'un océan à l'autre.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la compagnie d'assurance-vie première du Canada, visitez le site canadianpremier.ca

Conçue pour vous aider, ainsi que vos proches, à respecter vos obligations financières en cas d'événement qui bouleverserait votre vie



Protégez votre **situation financière**

La Protection de prêt de Volkswagen Protection Plus offre les couvertures facultatives Assurance vie, Décès accidentel, Invalidité et Perte d'emploi involontaire. Elle est conçue pour vous aider, ainsi que vos proches, à respecter vos obligations financières en cas d'événement qui bouleverserait votre vie.

Les statistiques montrent que les risques d'être victime d'un événement qui bouleverse votre vie sont considérables. Par exemple, un Canadien sur trois sera atteint d'une invalidité pendant 90 jours ou plus avant l'âge de 65 ans.³ Bien que vous puissiez survivre physiquement à un événement imprévu, pourriez-vous y survivre financièrement?



En cas de décès, de perte d'emploi involontaire ou d'invalidité pour une raison admissible en vertu des conditions de la Protection de prêt de Volkswagen Protection Plus, celle-ci permet de couvrir votre paiement mensuel de location de véhicule ou de prêt. La Protection de prêt de Volkswagen Protection Plus vous assure que votre cote de crédit est préservée et que votre famille continuera de profiter du véhicule.

La Protection de prêt offre également ces avantages clés

- 01 Les prestations sont généralement libres d'impôt
- 02 Dans la plupart des cas, aucun examen médical ou souscription n'est nécessaire⁴
- 03 La plupart des emplois à temps plein sont admissibles⁵
- 04 Il n'y a aucun supplément en raison de l'âge, de la taille, du poids ou du statut de fumeur
- 05 La protection est annulable en tout temps⁶
- 06 La protection permet de préserver le degré de solvabilité

Options de couverture de la Protection de prêt

Assurance vie et Décès Accidental

En cas de décès, les couvertures Assurance vie et Décès accidentel de la Protection de prêt de Volkswagen Protection Plus sont conçues pour réduire ou rembourser le solde de votre location ou de votre prêt. Cela permet de vous assurer que votre bénéficiaire ou votre succession conserve le véhicule que vous avez acheté, et d'alléger les inquiétudes relatives à la perte potentielle de celui-ci à la suite d'un événement qui bouleverse votre vie. Les clients ont le choix entre la couverture Assurance vie et la couverture Décès accidentel de la Protection de prêt de Volkswagen Protection Plus.



Conçu pour réduire ou rembourser le solde de votre location ou de votre prêt

1 Source : Benefits Canada, 2016.

2 Source : Benefits Canada, 2015.

3 Source : Benefits Canada, 2016.

4 Un questionnaire sur la santé est requis seulement lorsque le montant du financement est supérieur à 100 000 \$ ou lorsque les paiements mensuels dépassent 1500 \$/mois.

5 Veuillez vous référer au certificat d'assurance pour obtenir toutes les conditions d'admissibilité.

6 Les conditions générales s'appliquent pour un remboursement total ou partiel.

Cette brochure est fournie à titre informatif seulement. Tous les détails se trouvent dans le contrat d'assurance applicable, le guide du produit, le certificat d'assurance et la police d'assurance collective. Les conditions générales applicables peuvent limiter la couverture ou en exclure des éléments. La couverture et la disponibilité sont assujetties aux lois provinciales et peuvent varier. Ce programme d'Assurance-crédit est émis par la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada, 25 rue Sheppard Ouest, bureau 1400, Toronto (Ont.) M2N 6S6. Le programme est administré par les Services aux concessionnaires Sym-Tech. Des modèles européens ou américains peuvent être présentés. Les photos sont à titre indicatif seulement. Certains articles, comme les roues, peuvent ne pas être offerts pour certains niveaux d'équipement lorsque le véhicule est construit au Canada ou qu'il peut ne pas être offert au pays. (S.EouO). © Volkswagen Canada, « Volkswagen Protection Plus », « Volkswagen » et le logo Volkswagen sont des marques déposées de Volkswagen AG.

VWPP-LPF-200615



Vous aide à conserver votre véhicule en attendant de trouver un nouvel emploi, et de retourner sur le marché du travail

Invalidité Totale

Si vous êtes atteint d'une invalidité pour une raison médicale admissible en vertu des conditions de cette option, la couverture Invalidité totale de la Protection de prêt de Volkswagen Protection Plus couvre vos paiements mensuels de location ou de prêt jusqu'à ce que vous soyez rétabli; que l'incident critique se soit produit au travail, à la maison ou pendant vos loisirs.

Assurance Invalidité Accidentelle Plus

Si vous êtes atteint d'une invalidité en raison d'un accident ou si vous vous trouvez involontairement sans emploi, la couverture Assurance invalidité accidentelle Plus de la Protection de prêt de Volkswagen Protection Plus, qui comprend l'assurance Perte d'emploi involontaire, couvre vos paiements mensuels de location ou de prêt. Cette couverture vous aide à conserver votre véhicule en attendant de trouver un nouvel emploi, et de retourner sur le marché du travail.